

# Plan national de conservation

New Maryland (Nouveau-Brunswick)  
15 mai 2014

Le 15 mai 2014, le Premier ministre Stephen Harper a lancé le Plan national de conservation (PNC), qui offrira une approche plus coordonnée à l'égard des efforts de conservation déployés à l'échelle nationale, qui mettra l'accent sur la possibilité pour les Canadiens de préserver et de restaurer les terres et les eaux à l'intérieur et au voisinage de leurs communautés, et qui permettra plus facilement aux citoyens vivant en milieu urbain de se rapprocher de la nature.

Le PNC prévoit d'importants investissements supplémentaires sur cinq ans en vue d'assurer la protection de terres écosensibles, d'appuyer les actions volontaires de conservation et de restauration, et d'améliorer la conservation marine et côtière. De plus, il prévoit de nouvelles initiatives conçues pour restaurer les terres humides et pour encourager les Canadiens à prendre contact avec la nature près de chez eux grâce aux aires protégées et aux espaces verts situés dans les régions urbaines ou à proximité de ces dernières.

Le Plan permettra d'offrir davantage de possibilités de partenariat, notamment avec des municipalités, des groupes environnementalistes, des chasseurs et des pêcheurs, des propriétaires fonciers et des groupes communautaires, pour que des mesures concrètes soient prises afin de préserver les terres et les eaux qui les entourent en fonction des trois priorités suivantes :

- **Conservation** des terres et des eaux du Canada : sauvegarder et améliorer la biodiversité et les écosystèmes par la conservation et par des mesures d'intendance, notamment en ce qui a trait aux paysages terrestres et marins.
- **Restauration** des écosystèmes du Canada : appuyer la restauration d'écosystèmes dégradés qui, une fois restaurés, fourniront un habitat pour la faune ainsi que de l'eau saine, et qui sont essentiels pour assurer la protection et le rétablissement d'espèces en péril.
- **Rapprochement** des Canadiens de la nature : tirer profit d'initiatives fructueuses existantes pour aider les gens à apprécier la nature et pour construire une « communauté d'intendants » chez les Canadiens de tous âges.

Le Plan reconnaît les efforts déployés par d'innombrables Canadiens qui travaillent en vue de conserver et de protéger notre monde naturel. Il encouragera les actions sur le terrain et les partenariats menant à des résultats tangibles en matière de conservation. Les points de vue d'intervenants de toutes les régions et de tous les secteurs ont contribué à donner forme au Plan de conservation national, y compris l'apport de trois études axées sur la conservation réalisées par le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes.

Les progrès réalisés dans le cadre du PNC seront mesurés en fonction d'un ensemble de résultats liés à la conservation terrestre et marine, à la restauration des terres et du littoral, aux possibilités pour les Canadiens de se rapprocher de la nature, et à l'accès à de meilleurs renseignements au sujet de l'environnement naturel du Canada.

Le Plan national de conservation, qui table sur les mesures de conservation annoncées dans le Budget 2014, prévoit un financement de 252 millions de dollars, principalement accordé sur une période de cinq ans (2014 à 2019) et destiné à différentes initiatives de conservation :

- 100 millions de dollars sur cinq ans à Conservation de la nature Canada pour assurer la protection de terres écosensibles;
- 37 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer la conservation marine et côtière;
- 3,2 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer la mise au point d'un répertoire national complet des aires préservées au Canada;
- 50 millions de dollars sur cinq ans pour restaurer les terres humides;
- 50 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer les actions volontaires en vue d'assurer la restauration et la conservation d'espèces et de leurs habitats;
- 9,2 millions de dollars sur cinq ans afin de rapprocher les Canadiens vivant en milieu urbain de la nature;
- 3 millions de dollars sur trois ans à la fondation Éco Héros pour lui permettre d'élargir son programme de conservation axé sur la famille.

Depuis 2006, le gouvernement du Canada a pris d'importantes mesures en vue de conserver et de restaurer l'environnement naturel de notre pays et de rapprocher les Canadiens de notre riche patrimoine naturel :

- Nous avons multiplié par six la superficie de la réserve de parc national Nahanni, dans les Territoires du Nord-Ouest, ce qui est considéré comme une importante réalisation en matière de conservation.
- Nous avons assuré la protection de près de 4 000 kilomètres carrés de terres écosensibles privées.
- Nous avons ajouté une superficie d'aires fédérales protégées représentant près de deux fois celle de l'île de Vancouver, parmi lesquelles figurent la première aire protégée s'étendant du sommet des montagnes jusqu'au fond de l'océan (réserve d'aide marine nationale de conservation et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas) et la plus grande aire protégée d'eau douce au monde (aire marine nationale de conservation du Lac Supérieur).
- Nous avons créé trois réserves nationales de faune (Akpait, Ninginganiq et Qaqulluit) au Nunavut, protégeant ainsi 4 554 kilomètres carrés d'habitats marins, côtiers et terrestres, dont le refuge mondial des baleines boréales.
- Nous avons désigné trois nouvelles aires marines protégées en vertu de la Loi sur les océans : l'estuaire de la Musquash au Nouveau-Brunswick, le mont sous-marin Bowie au large de la Colombie-Britannique et Tarium Nirytutait dans la mer de Beaufort.
- Nous avons investi près de 6 millions de dollars dans le cadre du Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives afin d'appuyer 94 projets de restauration d'habitats pour les pêches au Canada. Le financement nécessaire pour

appuyer jusqu'à 128 autres projets, pour un total pouvant atteindre 5,5 millions de dollars, est en cours.

- Nous avons fait progresser les travaux en vue de créer le premier parc urbain national.
- Nous avons pris des mesures pour améliorer la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, dans le lac Simcoe et dans le lac Winnipeg, pour réhabiliter l'habitat servant à la pêche récréative et pour nettoyer les sites contaminés.
- Nous avons appuyé des partenaires dans la réalisation de centaines de projets locaux visant à protéger les espèces en péril et leurs habitats, par exemple :
  - Dans le cadre du Programme d'intendance de l'habitat, nous avons investi plus de 86 millions de dollars afin d'appuyer 1 467 projets de conservation locaux, au profit de l'habitat de 431 espèces en péril.
  - Durant la seule année 2010, ÉcoAction a fourni plus de 2 millions de dollars afin d'appuyer 58 projets locaux de conservation et de restauration de la biodiversité dans des collectivités de partout au Canada.
  - Nous avons réussi à augmenter la population de tortues de Blanding au parc national Kejimikujik, et nous aidons au rétablissement des écosystèmes à chêne de Garry dans la réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf et le lieu historique national Fort Rodd Hill.
- Dans le cadre du Fonds autochtone pour les espèces en péril, nous avons investi plus de 23 millions de dollars pour appuyer les plus de 680 projets locaux de conservation aquatique et terrestre, répondant ainsi aux besoins liés au rétablissement de 287 espèces en péril.

Le PNC servira aussi de complément aux buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020 proposés, qui ont été élaborés avec nos partenaires en conservation dans le cadre de notre participation à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. Les initiatives du PNC nous aideront à nous rapprocher d'un grand nombre des objectifs. Les buts et objectifs nous aideront aussi à mesurer la progression de certains aspects du PNC et à en faire rapport.